



OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.

.....
États financiers consolidés

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2025 et 2024**



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires d'Osisko Développement Corp.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints d'Osisko Développement Corp. et de ses filiales (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, et des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des flux de trésorerie et des états consolidés des variations des capitaux propres connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes aux états financiers consolidés (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés en supposant que la Société poursuivra ses activités. Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, le fonds de roulement au 31 décembre 2025, combiné aux facilités de crédit disponibles et aux produits du financement par actions subséquent réalisé après la fin de la période, ne sera pas suffisant pour satisfaire aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévus de la Société jusqu'en mars 2027, et ces événements ou situations indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Les mesures prévues par la direction pour résoudre ces questions sont également décrites à la note 1. Les états financiers consolidés ne comprennent pas d'ajustements pouvant être liés aux conséquences de cette incertitude.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits de ces états financiers consolidés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. La Société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avons pas pour mission de procéder à un tel audit. Dans le cadre de nos audits, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais non dans

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Par conséquent, nous n'exprimons pas une telle opinion.

Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada

Le 27 mars 2026

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2020.

Osisko Développement Corp.
États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

		31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Notes	\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	422 283	106 653
Sommes à recevoir	8	9 357	2 569
Stocks	9	7 845	8 695
Autres actifs courants		2 803	4 903
		<u>442 288</u>	<u>122 820</u>
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente	6	37 523	430
		<u>479 811</u>	<u>123 250</u>
Actifs non courants			
Placements dans des entreprises associées	10	15 092	12 183
Autres placements	10	15 496	10 333
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	11	644 326	593 793
Exploration et évaluation	12	89 635	86 258
Autres actifs	13	17 914	31 085
		<u>1 262 274</u>	<u>856 902</u>
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	14	30 594	26 294
Tranche courante de la dette à long terme et des obligations locatives	15	6 771	40 675
Contrepartie différée et paiements éventuels	16	3 427	3 597
Passif sur contrat	17	643	109
Provision pour restauration environnementale	18	6 970	5 974
Passif lié aux bons de souscription	19	225 000	67 852
		<u>273 405</u>	<u>144 501</u>
Passif associé aux actifs détenus en vue de leur vente	6	58 446	—
		<u>331 851</u>	<u>144 501</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme et obligations locatives	15	137 786	5 964
Contrepartie différée et paiements éventuels	16	5 364	8 635
Passif sur contrat	17	4 041	42 344
Passif lié aux primes accréditives	20	8 334	—
Provision pour restauration environnementale	18	92 209	84 829
		<u>579 585</u>	<u>286 273</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	20	1 416 739	1 137 362
Bons de souscription	20	20 884	11 859
Surplus d'apport		20 976	20 228
Cumul des autres éléments du résultat global		(9 135)	(503)
Déficit		(766 775)	(598 317)
		<u>682 689</u>	<u>570 629</u>
		<u>1 262 274</u>	<u>856 902</u>

Continuité de l'exploitation (note 1)

Événements postérieurs (note 34)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

(signé) Sean Roosen, administrateur

(signé) Charles Page, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés des résultats
Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

	Notes	Exercices clos les	
		31 décembre	
		2025	2024
		(note 6)	(note 6)
		\$	\$
Produits	32	35 478	4 560
Charges d'exploitation			
Coût des ventes	23	(13 855)	(4 777)
Autres coûts d'exploitation	23	(46 860)	(29 000)
Frais généraux et administratifs	24	(28 380)	(27 430)
Dépréciation d'actifs	11	(28 108)	(5 741)
Perte d'exploitation		(81 725)	(62 388)
Charges financières		(6 672)	(8 801)
Quote-part du résultat d'entreprises associées		108	(868)
Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription	19	(88 438)	19 497
Autres produits (charges), montant net	25	17 187	(4 045)
Perte liée aux activités poursuivies, avant impôts		(159 540)	(56 605)
Recouvrement (charge) d'impôt	22	66	(648)
Perte nette liée aux activités poursuivies		(159 474)	(57 253)
Perte nette liée aux activités abandonnées	6	(9 538)	(29 090)
Perte nette		(169 012)	(86 343)
Perte nette par action de base et diluée liée aux activités poursuivies		(0,89)	(0,61)
Perte nette par action de base et diluée liée aux activités abandonnées		(0,05)	(0,31)
Perte nette par action de base et diluée		(0,95)	(0,92)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base et dilué		178 203 975	93 825 395

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés du résultat global
Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Perte nette	(169 012)	(86 343)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global	5 944	(6 366)
Incidence fiscale	(543)	648
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	198	(797)
<i>Éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(14 381)	18 509
Autres éléments du résultat global	(8 782)	11 994
Perte globale	(177 794)	(74 349)

Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités abandonnées, d'un montant de 10,7 millions de dollars, sont liés à l'écart de conversion cumulatif.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Exercices clos les	
		31 décembre	
		2025	2024
		(note 6)	(note 6)
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(159 474)	(57 253)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Rémunération fondée sur des actions	23, 24	3 996	3 414
Amortissement	23, 24	6 280	7 813
Charges financières		4 315	4 058
Quote-part du résultat d'entreprises associées		(108)	868
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	10	(1 090)	(366)
Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription	19	88 438	(19 497)
Perte latente (gain latent) de change		(10 786)	11 124
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés		(543)	648
Dépréciation d'actifs	11	28 108	5 741
Ajustement de rattrapage cumulatif du passif sur contrat	17	(710)	(78)
Produit du passif sur contrat	17	(212)	(56)
Obligations relatives à la restauration environnementale	18	18 621	—
Autres		3 281	3 253
Obligations relatives à la restauration environnementale payées	7	(667)	(2 005)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
		(20 551)	(42 336)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
	28	(7 321)	(900)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation poursuivies			
		(27 872)	(43 236)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation abandonnées			
		2 873	(9 069)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
		(24 999)	(52 305)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'intérêts miniers et immobilisations corporelles		(95 874)	(36 302)
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation		(7 306)	(9 380)
Produit des cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs classés comme détenus en vue de la vente		532	4 987
Produit de la cession de placements		3 070	3 075
Acquisition de placements dans des entreprises associées	10	(2 000)	(448)
Acquisition d'autres placements	10	(1 200)	—
Dépôt de restauration		—	585
Autres		—	534
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement poursuivies			
		(102 778)	(36 949)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement abandonnées			
		(11)	1 714
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement			
		(102 789)	(35 235)
Activités de financement			
Produits des financements par actions	20	362 852	126 851
Autres émissions d'actions ordinaires		98	108
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription et frais de financement		(21 574)	(4 239)
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options		3 570	—
Dette à long terme et financement du prélèvement pour l'équipement	15	141 696	66 788
Remboursement de la dette à long terme et des contrats de location	15	(38 709)	(43 851)
Retenues d'impôt sur le règlement d'unités avec restrictions		(1 071)	(177)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement poursuivies			
		446 862	145 480
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement abandonnées			
		(18)	(10)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement			
		446 844	145 470
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie avant l'incidence du taux de change			
		319 056	57 930
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		(3 344)	5 268
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		315 712	63 198
Solde de trésorerie lié aux actifs détenus en vue de leur vente			
		82	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période			
		106 653	43 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période			
		422 283	106 653

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2025	136 580 233	1 137 362	11 859	20 228	(503)	(598 317)	570 629
Perte nette	—	—	—	—	—	(169 012)	(169 012)
Autres éléments du résultat global, montant net	—	—	—	—	(8 782)	—	(8 782)
Perte globale	—	—	—	—	(8 782)	(169 012)	(177 794)
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	—	—	—	—	150	(150)	—
Placement privé d'août 2025	20	99 065 330	204 608	—	—	—	204 608
Placement privé d'octobre 2025	20	15 409 798	73 659	—	—	—	73 659
Bons de souscription émis à titre de frais de financement	20	—	—	9 025	—	—	9 025
Actions émises pour le règlement de la contrepartie différée	16	1 368 610	3 433	—	—	—	3 433
Frais d'émission d'actions	20	1 464 000	(9 820)	—	—	—	(9 820)
Rémunération fondée sur des actions :							
- Options d'achat d'actions		—	—	—	2 494	—	2 494
- Unités d'actions avec restrictions et unités d'actions différées		—	—	—	1 636	—	1 636
Actions émises - Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		96 073	261	—	—	—	261
Actions émises en règlement d'UAR/UAD		216 739	1 549	—	(3 307)	704	(1 054)
Exercice de bons de souscription		850 000	5 558	—	—	—	5 558
Exercice d'options d'achat d'actions		18 733	129	—	(75)	—	54
Solde au 31 décembre 2025	255 069 516	1 416 739	20 884	20 976	(9 135)	(766 775)	682 689

Au 31 décembre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global comprend des éléments qui ne seront pas recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de (16,8) millions de dollars et des éléments qui pourraient être recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de 6,4 millions de dollars.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} janvier 2024	84 102 240	1 080 049	11 859	18 722	(14 529)	(510 913)	585 188
Perte nette	—	—	—	—	—	(86 343)	(86 343)
Autres éléments du résultat global, montant net	—	—	—	—	11 994	—	11 994
Résultat global	—	—	—	—	11 994	(86 343)	(74 349)
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	—	—	—	—	2 032	(2 032)	—
Placement privé par l'entremise d'un courtier	31 946 366	41 580	—	—	—	—	41 580
Placement privé sans intermédiaire	19 163 410	13 395	—	—	—	—	13 395
Actions émises pour le règlement de la contrepartie différée	1 228 394	3 409	—	—	—	—	3 409
Frais d'émission d'actions	—	(2 303)	—	—	—	—	(2 303)
Rémunération fondée sur des actions :							
- Options d'achat d'actions	—	—	—	2 325	—	—	2 325
- Unités d'actions avec restrictions et unités d'actions différées	—	—	—	1 269	—	—	1 269
Actions émises - Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	93 535	292	—	—	—	—	292
Actions émises en règlement d'UAR/UAD	46 288	940	—	(2 088)	—	971	(177)
Solde au 31 décembre 2024	136 580 233	1 137 362	11 859	20 228	(503)	(598 317)	570 629

Au 31 décembre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global comprend des éléments qui ne seront pas recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de 20,8 millions de dollars et des éléments qui pourraient être recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de (21,3) millions de dollars.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Osisko Développement Corp. (« **Osisko Développement** » ou la « **Société** ») est une société minière d'exploration et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux sur le continent nord-américain. Osisko Développement se consacre à l'exploration et à la mise en valeur de ses actifs miniers, incluant le projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique et la mine d'essai Trixie aux États-Unis. Le 24 novembre 2025, la Société a conclu un accord de vente du projet aurifère de San Antonio au Mexique, et l'opération de vente a été achevée le 27 janvier 2026 (notes 6 et 34).

L'adresse enregistrée et du siège social de la Société, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec. Les actions ordinaires d'Osisko Développement sont négociées sous le symbole ODV à la Bourse de croissance TSX (« **TSX-V** ») et à la Bourse de New York (« **NYSE** »). Au 31 décembre 2025, la Société avait deux actionnaires importants, Double Zero Capital LP, qui détenait une participation de 15,9 %, et Redevances OR inc. (« **OR** »), qui détenait une participation de 13,1 % dans Osisko Développement (comparativement à néant et 24,4 % au 31 décembre 2024).

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, qui prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, ce qui correspond au moins, sans s'y limiter, aux douze mois suivant la fin de l'année de présentation. Au 31 décembre 2025, la Société dispose d'un fonds de roulement de 148,0 millions de dollars, qui comprend un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 422,3 millions de dollars, déduction faite d'un passif lié aux bons de souscription d'un montant de 225,0 millions de dollars. La Société a également un déficit cumulé de 766,8 millions de dollars et a subi une perte nette de 169,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

La situation du fonds de roulement de la Société au 31 décembre 2025, combinée aux facilités de crédit disponibles (note 15) et aux produits du financement par actions subséquent réalisé après la fin de la période (note 34), ne suffiront pas à répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévus de la Société jusqu'en mars 2027. En procédant à son évaluation, la direction est consciente des incertitudes significatives liées aux événements et conditions susceptibles de jeter un doute substantiel sur la capacité de la Société à demeurer une entreprise en exploitation comme il est décrit dans le paragraphe précédent, et par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des principes comptables applicables à une entreprise en exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs, des charges et des classements au titre de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être significatifs.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités futures et à financer ses activités planifiées dépend de la capacité de la direction à obtenir d'autres financements à l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons, notamment par une combinaison de vente d'actifs et de placements de son portefeuille, de financement de projets par emprunt, de financement par convention d'écoulement ou de redevances, ou encore d'autres solutions faisant appel aux marchés financiers. L'incapacité d'obtenir du financement dans le futur pourrait avoir un impact et/ou restreindre les activités planifiées de la Société et pourrait entraîner, sans s'y limiter, la suspension de certaines activités de mise en valeur et la cession de certains actifs et placements afin de générer des liquidités. Bien que la direction ait réussi à obtenir des financements dans le passé et comme indiqué dans la note 15, la note 20 et la note 34, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveaux financements, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de poursuivre ses activités et les montants réalisés pour les actifs pourraient être inférieurs aux montants indiqués dans les présents états financiers consolidés.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« **IFRS** ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »). Les conventions comptables

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

ainsi que les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception de certaines modifications dans la présentation décrites ci-après et de le reclassement des activités abandonnées décrites à la note 6.

Au cours de l'exercice, la Société a apporté les modifications suivantes à la présentation de ses états financiers consolidés afin de mieux refléter la nature de ses activités :

• À l'état de la situation financière, les postes « Intérêts miniers » et « Immobilisations corporelles » ont été regroupés en un seul poste afin de correspondre au stade de développement de la Société et à la manière dont ces actifs sont surveillés en interne, mais ils demeurent distincts aux fins des informations complémentaires fournies à la note 11.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés le 27 mars 2026.

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur (y compris les instruments dérivés), telle que décrite à la note 3e) ci-après.

b) Consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes d'Osisko Développement Corp. et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents issus des opérations intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles la Société a la capacité d'exercer un contrôle. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle.

Les principales filiales de la Société, leur emplacement géographique et leur participation associée aux 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivants :

Entité	Emplacement	% de participation	Monnaie fonctionnelle
Barkerville Gold Mines Ltd. (« Barkerville »)	Colombie-Britannique, Canada	100 %	Dollar canadien
Sapuchi Minera, S. de R.L. de C.V. (« Sapuchi »)	Mexique	100 %	Peso mexicain
Tintic Consolidated Metals LLC (« Tintic »)	Utah, États-Unis	100 %	Dollar américain

i) Le 24 novembre 2025, la Société a conclu une entente visant la vente de sa participation de 100 % dans Sapuchi, et l'opération de vente a été achevée le 27 janvier 2026 (notes 6 et 34).

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

c) *Conversion des monnaies étrangères*

i) *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « **monnaie fonctionnelle** »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de certaines de ses filiales.

Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans les ajustements liés à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

ii) *Transactions et soldes*

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur en date de l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels que les capitaux propres détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat, attribuables aux fluctuations des taux de change sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats à titre de gains ou de pertes de juste valeur. De telles variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont comprises dans les autres éléments du résultat global.

d) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation acceptables.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend du classement de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

i) *Actifs financiers*

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Les placements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de les vendre et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser. Dans ce cas, les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés en résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, des pertes de valeur ou de la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéficiaires (déficits) non répartis lors de la décomptabilisation de l'investissement.

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Soldes bancaires (y compris l'encaisse affectée) Placements dans des fonds du marché monétaire Certificat de placement garanti Dépôts de restauration Créances clients Produits d'intérêts à recevoir Autres créances
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Placements dans des dérivés (bons de souscription)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres qu'en dérivés
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et charges à payer Emprunts au titre de la dette à long terme et de la facilité de crédit
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Passif lié aux bons de souscription

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

e) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit ou qu'une approche simplifiée a été choisie.

La Société a deux principaux types d'actifs financiers assujettis au modèle des pertes de crédit attendues :

- Créances clients;
- Sommes à recevoir.

La Société applique une approche simplifiée autorisée selon la norme IFRS 9 pour les créances clients (y compris les sommes à recevoir d'entreprises associées et les autres comptes débiteurs), selon laquelle les pertes de crédit attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des sommes à recevoir.

f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

g) *Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration minière*

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de la Colombie-Britannique. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

h) *Stocks*

Les stocks de fournitures se composent de fournitures minières et de consommables utilisés dans le cadre des activités et sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Des provisions sont comptabilisées afin de refléter les intentions actuelles d'utilisation des pièces à rotation lente ou désuètes et des stocks de fournitures.

La production en cours et les métaux précieux affinés sont mesurés et évalués au moindre du coût de production moyen et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif des métaux équivalents dans le cours normal des activités, en fonction des prix des métaux en vigueur à la date de l'état de la situation financière, déduction faite des coûts estimatifs pour compléter la production et amener les produits finis à la vente. Les coûts de production qui sont comptabilisés dans les stocks comprennent les coûts directement liés au fait d'amener les stocks à leur condition et leur emplacement actuels, comme les matériaux, la main-d'œuvre, les autres coûts directs (incluant les services externes et l'épuisement et l'amortissement), les frais généraux liés à la production.

i) *Placements dans des entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats revenant à la Société est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

transaction montre qu'il y a eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour chaque catégorie :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement de bureau	2 à 7 ans
Équipement et installations d'exploration	2 à 20 ans
Installations et équipement miniers (mise en valeur)	3 à 20 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Moindre entre la durée d'utilité et la durée du bail

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les *autres gains nets ou pertes nettes* à l'état consolidé des résultats.

k) Intérêts miniers

Les actifs en développement sont des participations dans des projets en mise en valeur, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Après la réalisation d'une analyse économique positive sur une propriété minière, les actifs d'exploration et d'évaluation capitalisés sont transférés dans les intérêts miniers, ou dans les immobilisations corporelles, selon la nature de l'actif sous-jacent.

Les intérêts miniers sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuables à l'acquisition d'un actif, incluant le prix d'achat et toutes les dépenses entreprises dans le cadre du développement, de la construction, de l'installation et/ou de l'achèvement des installations de production minière. Toutes les dépenses liées à la construction de rampes minières et d'accès aux gisements, incluant les puits miniers et les cheminées de ventilation, sont considérées comme des dépenses en capital de développement et sont capitalisées. La phase de développement et de mise en service cesse dès le début de la production commerciale.

Après le début de la production commerciale, les dépenses de développement ultérieures engagées à l'égard d'un intérêt minier sont capitalisées dans l'intérêt minier en question, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques additionnels découlant de ces dépenses iront à la Société. Autrement, ces dépenses sont classées dans les autres coûts d'exploitation. Les intérêts miniers font l'objet d'évaluations périodiques pour dépréciation lorsque des

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable du projet pourrait ne pas être recouvrable.

Dès le début de la production commerciale, les intérêts miniers sont épuisés sur la durée de vie de la mine en utilisant la méthode des unités de production en fonction de la durée de vie économique du gisement visé.

La détermination de la date du début de la production commerciale est un processus complexe et nécessite le recours à d'importantes hypothèses et estimations. Le début de la production commerciale est défini comme étant la date à laquelle la mine est en mesure d'être exploitée de la manière voulue par la direction. La Société considère principalement les facteurs suivants, entre autres, pour déterminer la date du début de la production commerciale :

- Toutes les dépenses en immobilisations majeures visant à atteindre un niveau de production régulier et la capacité désirée ont été engagées;
- Une période raisonnable d'essai de l'usine et de l'équipement minier a été complétée;
- Un pourcentage prédéterminé de la capacité nominale de la mine et de l'usine a été atteint; et
- Les niveaux de production, les teneurs et les taux de récupération requis ont été atteints.

l) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses engagées pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit toutes les dépenses engagées avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passées en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements minéraux ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les gisements minéraux existants. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées. Les droits miniers et les options d'acquisition de participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisées et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- i) établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage;
- ii) déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- iii) les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- iv) les activités relatives aux permis; et
- v) les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités. Les actifs d'exploration et d'évaluation font l'objet d'évaluations périodiques pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable du projet pourrait ne pas être recouvrable.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Les flux de trésorerie attribuables aux dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées sont classés dans les activités d'investissement à l'état consolidé des flux de trésorerie à la rubrique *exploration et évaluation*.

m) Provision pour restauration environnementale

Une provision pour restauration environnementale, frais de restructuration et créances juridiques, le cas échéant, est comptabilisée lorsque :

- i) La Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'événements passés.
- ii) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation.
- iii) Le montant peut être estimé de façon fiable.

La provision est évaluée selon la meilleure estimation de la direction du montant qui devra être dépensé pour régler l'obligation à la fin de chaque période de présentation de l'information, ce montant étant actualisé lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision pour restauration environnementale représente les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations correspondent aux coûts associés aux activités de restauration et de surveillance et au démantèlement d'actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé repose sur le taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimés ont déjà été ajustés.

Dépôts de restauration

Les dépôts de restauration sont des dépôts à terme détenus au nom des gouvernements de la province de la Colombie-Britannique et de l'État de l'Utah à titre de garantie pour de possibles activités de restauration sur les propriétés minières de la Société pour lesquelles elle a obtenu un permis d'exploration. Les dépôts de restauration sont libérés lorsque la propriété a été restaurée à une condition satisfaisante, ou en vertu de la convention de cautionnement. Puisqu'ils ne peuvent être utilisés à des fins générales, ces dépôts sont inclus dans les autres actifs aux états consolidés de la situation financière.

n) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés aux états consolidés des résultats, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, compte tenu des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état de la situation financière dans les juridictions où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, n'a pas d'incidence sur le gain ou la perte comptable et imposable. Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués selon les taux d'imposition (et les lois) adoptés et quasi adoptés qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

o) Contrats de location

La Société est engagée dans des contrats de location à long terme, principalement pour de l'équipement minier.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre de droits d'utilisation (présenté dans les *intérêts miniers et immobilisations corporelles* à l'état consolidé de la situation financière), avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible aux fins d'utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont imputées au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la période la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location spécifique. Si ce taux ne peut être aisément déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé, c'est-à-dire le taux que la Société devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire dans un contexte économique similaire à des conditions similaires.

Les paiements relatifs à des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charges dans le résultat net.

p) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées dont les droits devraient être acquis, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées dont les droits devraient être acquis est révisé à tout le moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées.

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« **UAD** ») à ses administrateurs et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») à ses dirigeants et employés. Des UAD peuvent être attribuées aux administrateurs, et des UAR peuvent être octroyées aux employés et aux dirigeants, dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme respectif, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions de la Société au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD et des UAR octroyées devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au surplus d'apport, avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en trésorerie est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de l'état de la situation financière pour toute variation de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite au titre de la rémunération fondée sur des actions.

q) Comptabilisation des produits

La Société vend du concentré provenant de certaines de ses mines à des clients raffineurs tiers. Ces concentrés contiennent de l'or et de l'argent.

La Société comptabilise les produits de ces ventes lorsque le contrôle des matériaux est transféré au client, ce qui se produit au moment où l'analyse de règlement est acceptée par le client. À ce stade, le client obtient la capacité de diriger l'utilisation du matériel et d'obtenir la quasi-totalité des avantages restants. Le client s'engage à accepter et à payer la matière première après règlement conformément aux conditions contractuelles, et la Société dispose d'un droit de paiement actuel fondé sur l'analyse convenue.

Les cours finaux des métaux contenus dans la matière première sont déterminés à l'aide des cours en vigueur des métaux à une date de fixation du prix future précise, établie à la date de règlement. Par conséquent, la contrepartie est variable et dépend des quantités de métal convenues, des cours futurs des métaux, des pourcentages à payer, ainsi que des déductions pour le traitement, le raffinage, le transport et les pénalités éventuelles. Cela reflète la meilleure estimation du prix de l'opération devant être reçu au moment du règlement définitif. Une créance est comptabilisée pour ce montant et est ensuite évaluée à la juste valeur afin de tenir compte de la variabilité associée au dérivé incorporé en fonction des fluctuations des cours des métaux. Ces variations de la juste valeur de la créance sont comptabilisées sous forme d'ajustement des revenus provenant d'autres sources à chaque date subséquente de présentation des états financiers.

r) Passif sur contrat

Le paiement anticipé reçu par la Société en contrepartie des engagements futurs spécifiés dans ses ententes d'acquisition de flux de métaux (le « **passif sur contrat** ») a été comptabilisé en tant que passif sur contrat au sens d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Aux termes de l'entente, les obligations de prestation sont remplies par le biais de la production du projet aurifère San Antonio et de la mine d'essai Trixie et les produits sont comptabilisés sur la durée des contrats en fonction des prix estimés en vigueur de l'or et de l'argent au moment de la comptabilisation initiale du contrat. En raison de la différence entre le calendrier de livraison de l'or et de l'argent aux termes des ententes d'acquisition de flux de métaux et le montant initial de la contrepartie reçue, il a été établi que ces ententes d'acquisition contenaient une composante financement importante au sens d'IFRS 15. La composante financement importante est comptabilisée séparément de la composante produits, et la charge de désactualisation du passif sur contrat est comptabilisée dans les charges financières. Le taux d'intérêt est déterminé en fonction du taux d'intérêt implicite dans les ententes d'acquisition de flux de métaux à la date d'entrée en vigueur. La contrepartie initiale reçue en vertu des arrangements d'acquisition de flux est jugée variable, en fonction des changements dans le nombre total d'onces d'or qui seront livrées dans l'avenir. Les changements de la contrepartie variable seront reflétés dans l'état des résultats et l'état du résultat global.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Les coûts marginaux directement attribuables à l'obtention d'un contrat avec un client sont capitalisés dans les autres actifs non courants. Dès le début de la production, les autres actifs non courants seront passés en charges sur la durée de vie de la mine. Ces coûts sont sujets à la dépréciation lorsque le montant résiduel de contrepartie à recevoir dépasse les coûts qui se rapportent directement à la fourniture des biens qui n'ont pas été comptabilisés en charges.

s) *Actions accréditatives*

La Société finance certains frais de prospection et d'évaluation par l'émission d'actions accréditatives. Les déductions fiscales pour les dépenses liées aux ressources font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales applicables. La différence entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant versé par les investisseurs pour les actions (la « prime »), calculée à l'aide de la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée comme un passif au titre de la prime sur les actions accréditatives, qui est repris en tant qu'autre revenu lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

t) *Résultat net par action*

Le résultat net par action (« **RPA** ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux porteurs d'actions de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription, des options d'achat d'actions, des UAD et des UAR. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription, des options d'achat d'actions, des UAD et des UAR.

u) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement des coûts d'opération sur les emprunts. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la mise en valeur d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Les actifs qualifiés comprennent les principaux travaux de mise en valeur et de construction minière qui nécessitent une période de temps considérable pour être achevés. La capitalisation se poursuit jusqu'à ce que l'actif soit quasi achevé et prêt à être utilisé. La totalité des autres coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Pour les emprunts spécifiques à un actif qualifié, le montant capitalisé correspond aux coûts réels d'emprunt, déduction faite de tout revenu tiré des fonds non utilisés. Pour les emprunts généraux, un taux de capitalisation moyen pondéré s'applique aux dépenses admissibles.

4. **Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées**

Nouvelles normes comptables publiées, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations de normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2025. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications apportées, autres qu'IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* et les modifications apportées à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société ou ne sont pas considérées comme significatives et ne sont donc pas abordées dans le présent document.

Modification – IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, qui répondent à des questions récentes rencontrées dans la pratique. Les modifications ont été publiées aux fins suivantes :

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, en prévoyant une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds;
- clarifier et ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si un actif financier remplit le critère relatif aux paiements se limitant à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2026 et leur application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que ces modifications auront une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Nouvelle norme – IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, la nouvelle norme de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, qui porte principalement sur les mises à jour de l'état des résultats. La norme IFRS 18 a été publiée en réponse aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence de l'information sur le rendement publiée par les entités. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 contribueront à assurer la comparabilité des rendements financiers d'entités similaires, notamment en ce qui concerne la définition du « résultat d'exploitation ». Les nouvelles informations à fournir pour certaines mesures de la performance définies par la direction favoriseront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent ce qui suit :

- la structure de l'état des résultats;
- l'obligation de fournir des informations dans les états financiers pour certaines mesures de la performance relatives au résultat qui sont présentées en dehors des états financiers d'une entité (c'est-à-dire les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes améliorés de regroupement et de ventilation qui s'appliquent aux états financiers de base et aux notes annexes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; de nombreux autres principes existants d'IAS 1 sont conservés, sous réserve de modifications mineures. La norme IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des postes des états financiers, mais elle pourrait modifier ce qu'une entité présente comme son « résultat d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes de présentation de l'information financière commençant à partir du 1^{er} janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice d'un jugement reposant sur diverses hypothèses et d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les attentes à propos d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales

Les réserves minérales représentent des estimations de la quantité de minerai exploitable qui peut être économiquement et légalement extrait des propriétés minières de la Société. La Société estime ses réserves minérales et ses ressources minérales en se basant sur les renseignements compilés par des personnes qualifiées, tel que ce terme est défini dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces renseignements comprennent des données géologiques sur les dimensions, la profondeur et la géométrie d'un gîte minier, et exigent des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des réserves ou des ressources repose sur des facteurs comme des estimations des prix des produits de base, des futurs besoins en capitaux, et des coûts de production ainsi que des hypothèses et des jugements géologiques pris en compte dans l'estimation de l'ampleur et de la teneur des réserves minérales ou des ressources minérales. Toute variation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales peut avoir un impact sur la valeur comptable des propriétés minières et les coûts de développement différés, les immobilisations corporelles, les provisions au titre des frais de restauration et de fermeture des sites, la comptabilisation des actifs d'impôts différés et les charges d'amortissement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles

La méthode comptable de la Société à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation fait en sorte que certains éléments sont capitalisés. Cette méthode exige de la direction qu'elle fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses quant aux événements et circonstances à venir, en particulier sur la viabilité économique d'une opération d'extraction minière. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir capitalisé des dépenses, un jugement est fait voulant que le recouvrement de ces dépenses est improbable, le montant capitalisé sera radié à l'état consolidé des résultats.

Les activités de mise en valeur débutent après que le projet a été sanctionné par la haute direction. Un jugement est appliqué par la direction pour déterminer lorsqu'un projet a atteint le stade où des réserves ou des ressources économiquement récupérables existent, de sorte que le développement puisse être sanctionné. Pour exercer ce jugement, la direction doit faire certaines estimations et formuler certaines hypothèses similaires à celles décrites ci-dessus pour les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après le début des activités de mise en valeur, un jugement est fait voulant que l'actif en développement a fait l'objet d'une dépréciation, un montant approprié sera radié à l'état consolidé des résultats.

La recouvrabilité, par la Société, de la valeur comptabilisée des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles est basée sur la conjoncture des marchés des métaux, sur les ressources minérales sous-jacentes associées aux propriétés, et sur les coûts futurs qui pourraient être requis pour arriver à la réalisation ultime, soit par l'exploitation minière, soit par la vente.

À chaque date de présentation de l'information, la Société évalue chaque propriété minière et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature des travaux d'exploration, d'évaluation et de développement qui sont justifiés pour l'avenir. S'il est peu probable que des travaux futurs soient réalisés sur une propriété ou un projet sur une période prolongée suivant la fin des activités antérieures, les dépenses différées se rapportant à cette propriété ou ce projet sont radiées ou dépréciées au montant recouvrable estimatif, à moins qu'il y ait des éléments probants prouvant qu'une provision pour dépréciation n'est pas requise.

Les montants recouvrables au titre des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles sont déterminés en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur, déduction faite des coûts de cession. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée nette des futurs flux de trésorerie qui devraient

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

découler de l'actif dans sa condition actuelle en se basant sur des données observables. Le calcul repose sur les flux de trésorerie projetés d'après les budgets financiers approuvés par la direction. Ces projections de flux de trésorerie sont basées sur les prévisions relatives aux réserves ou ressources de minerai récupérable, à la teneur par once, aux taux de récupération, aux prix de vente des métaux et aux coûts d'exploitation. La juste valeur déduction faite des coûts de cession correspond au prix de vente attendu de l'actif (le montant qu'un participant au marché paierait pour l'actif), déduction faite des frais de transaction.

La Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient inclure des estimations portant sur : i) la valeur monétaire par once de réserves/ressources minérales; ii) les multiples des flux de trésorerie; iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables; et iv) les transactions de ventes comparables. Toute variation de la qualité et de la quantité des réserves de minerai récupérable, des prix de vente prévus et des coûts d'exploitation prévus pourrait avoir une incidence significative sur la juste valeur estimative des intérêts miniers, et pourrait se solder par des radiations ou des dépréciations significatives dans l'avenir.

Provision pour restauration environnementale

La provision pour restauration environnementale repose sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction, et celle-ci est d'avis qu'elles sont une base raisonnable sur laquelle il est possible d'estimer les obligations futures en fonction du contexte économique actuel. Ces estimations tiennent compte de tout changement significatif des hypothèses qui survient lors des révisions périodiques de la direction et sont basées sur les exigences réglementaires actuelles. Tout changement important des estimations du taux d'actualisation, de la contamination, des normes de restauration et des techniques provoquera un changement de la provision d'une période à l'autre. Les coûts de remise en état et de fermeture réels dépendront ultimement des futurs prix du marché, qui refléteront les conditions du marché au moment où les coûts seront réellement engagés. Le coût final de la restauration pourrait être supérieur ou inférieur au montant présentement alloué en provision.

Comptabilisation des ententes d'acquisition de flux de métaux

La société a conclu des ententes d'acquisition de flux de métaux (note 17). Le classement du dépôt en tant que passif sur contrat est un jugement clé et repose sur la livraison prévue de la future production de la Société. La direction a exercé un jugement dans l'application de la norme comptable IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Pour déterminer le prix de transaction de l'entente de flux, la Société a fait des estimations quant au moment et à la valeur estimés des futures livraisons, afin de déterminer le taux d'intérêt implicite de chaque entente.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre ses activités est fondée sur un jugement, car elle repose sur l'estimation par la Société des flux de trésorerie futurs à compter de la date des états financiers et sur la disponibilité des fonds pour répondre à ces besoins de trésorerie. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris les attentes à propos d'événements futurs et les dépenses budgétisées (approuvées par le conseil d'administration) qui sont jugées raisonnables dans les circonstances (note 1).

Dépréciation de placements dans des entreprises associées

La Société suit les indications d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, pour évaluer s'il y a des indices de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette évaluation exige un jugement important pour déterminer si une diminution de la juste valeur est importante ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

les perspectives d'affaires de l'entité émettrice, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de cette entité et les variations de ses flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Le jugement doit être exercé dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (y compris les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'amodiation), afin de déterminer s'il existe des indices suggérant la nécessité d'un test de dépréciation formel à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation. Les facteurs qui pourraient donner lieu à un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'exploration dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par la Société; et des variations importantes des prix actuels ou prévus des produits de base. Au 31 décembre 2025, aucun indice de dépréciation n'a été décelé et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

6. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le 24 novembre 2025, la Société a conclu une entente visant la vente de sa participation de 100 % dans le projet aurifère San Antonio, situé à Sonora, au Mexique, à Axo Copper Corp. (« Axo »). En vertu de l'entente d'achat, Axo a acquis Sapuchi, qui détient une participation de 100 % dans les concessions minières constituant San Antonio (la « cession »). Le groupe cédé a été classé dans les activités abandonnées et les actifs détenus en vue de la vente au quatrième trimestre de 2025. Cette opération a été conclue le 27 janvier 2026.

Le groupe cédé a été évalué à la valeur la plus basse entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Le groupe cédé a été évalué à sa valeur comptable, qui est inférieure à la juste valeur diminuée des coûts de cession.

i) Actifs et passifs du groupe cédé de San Antonio :

	<u>2025</u>
	\$
Actifs courants	3 208
Actifs non courants	34 315
Total des actifs détenus en vue de leur vente	37 523
Passifs courants	4 432
Passifs non courants	54 014
Total du passif associé aux actifs détenus en vue de leur vente	58 446

ii) Le projet aurifère de San Antonio a été classé dans les activités abandonnées, car il représente une entité opérationnelle distincte sur le plan géographique pour la Société, étant situé au Mexique, et ses activités peuvent être clairement distinguées des autres activités de la Société sur le plan opérationnel et à des fins de présentation de l'information financière. Par conséquent, les résultats d'exploitation liés au projet aurifère de San Antonio sont présentés ci-dessous en tant qu'activités abandonnées :

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Charges d'exploitation	(14 520)	(10 917)
Autres produits nets (charges nettes)	4 982	(18 173)
Perte nette liée aux activités abandonnées	(9 538)	(29 090)

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, la situation de trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidée était la suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en dollars canadiens	112 912	11 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en dollars américains	220 426	63 615
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en dollars américains (équivalent en dollars canadiens)	302 115	91 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en pesos mexicains	95 200	48 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en pesos mexicains (équivalent en dollars canadiens)	7 256	3 342
	<u>422 283</u>	<u>106 653</u>

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des certificats de placement garanti (« CPG ») totalisant 354,2 millions de dollars, portant des taux d'intérêt allant de 2,55 % à 4,50 % et venant à échéance entre le 10 février 2026 et le 11 mai 2026. Ces CPG sont détenus auprès de banques à charte canadiennes, ce qui réduit le risque de crédit. Ils sont rachetables à vue ou ont des échéances initiales de trois mois ou moins. Au 31 décembre 2025, aucun solde n'était détenu dans des fonds du marché monétaire (1,6 million de dollars américains au 31 décembre 2024 (2,3 millions de dollars canadiens)).

8. Sommes à recevoir

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Créances clients	6 849	322
Crédits d'impôt à l'exploration	63	629
Taxes de vente	2 430	932
Produits d'intérêts à recevoir	—	443
Autres	15	243
	<u>9 357</u>	<u>2 569</u>

9. Stocks

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Production en cours	1 966	2 786
Fournitures et autres	5 879	5 909
	<u>7 845</u>	<u>8 695</u>

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

La production en cours est évaluée au moindre du coût de production moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est calculée comme étant la différence entre le prix de vente estimatif et le coût estimatif pour mener à terme le traitement jusqu'à une forme vendable, majoré des frais de vente variables. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, aucun montant n'a été inscrit pour ajuster les stocks à leur valeur de réalisation nette (0,7 million de dollars en 2024). De plus, un montant de 0,3 million de dollars a été inscrit en 2025 pour la radiation de stocks liés à l'usine de la rivière Quesnel (note 11) (néant en 2024). Le coût de production comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les frais généraux associés à la production sur le site minier et l'amortissement pour les étapes applicables de traitement.

10. Placements dans des entreprises associées et autres placements

Placements dans des entreprises associées

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 183	13 034
Placements dans des entreprises associées ¹⁾	2 550	448
Quote-part du résultat net et résultat global, montant net	306	(1 665)
Gain découlant de la dilution de la participation	53	366
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 092</u>	<u>12 183</u>

i) Le 20 décembre 2024, la Société a acquis 1 790 000 unités de Ressources Falco Ltée (« **Falco** ») au prix de 0,25 \$ par unité pour un montant total de 0,4 million de dollars. Le 17 octobre 2025, la Société a acquis 6 250 000 unités au prix de 0,32 \$ par unité pour un montant total de 2,0 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Falco et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Au 31 décembre 2025, Osisko Développement détient une participation de 15,9 % dans les actions en circulation de Falco.

Le 11 février 2025, la Société a conclu un accord avec Electric Elements Mining Corp. (« **EEM** ») en vertu duquel la Société a transféré des droits, des titres et des participations relatives à certains droits conservés et droits miniers. En contrepartie du transfert et de l'annulation des droits miniers et des obligations connexes, la Société a reçu 1 000 000 d'actions ordinaires d'EEM. Au 31 décembre 2025, Osisko Développement détient une participation d'environ 43 % dans les actions en circulation d'Electric Elements.

Autres placements

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat (bons de souscription)		
Solde au début de l'exercice	370	4
Acquisitions	917	298
Variation de la juste valeur	173	68
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 460</u>	<u>370</u>
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions)		
Solde au début de l'exercice	9 963	19 389
Acquisitions	1 200	—
Disposition	(3 071)	(3 060)
Variation de la juste valeur	5 944	(6 366)
Solde à la fin de l'exercice	<u>14 036</u>	<u>9 963</u>
Total	<u>15 496</u>	<u>10 333</u>

Les autres placements se composent d'actions ordinaires et de bons de souscription principalement de sociétés cotées en bourse.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

11. Intérêts miniers et immobilisations corporelles

	Immobilisations corporelles	Intérêts miniers	Actif au titre du droit d'utilisation	Construction en cours	2025
	\$	\$		\$	\$
Coût au début de la période	107 818	510 986	6 045	15 525	640 374
Ajouts	10 548	32 582	3 947	59 707	106 784
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres cessions	(21 992)	(30 483)	(31)	—	(52 506)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	4 545	—	—	4 545
Amortissement capitalisé	—	2 834	—	—	2 834
Rémunération fondée sur des actions capitalisée	—	134	—	—	134
Dépréciation	(1 091)	(25 344)	(9)	(2 231)	(28 675)
Coûts d'emprunt	—	10 140	—	—	10 140
Transferts	94	—	—	(94)	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	452	661	(60)	(105)	948
Coût à la fin de la période	<u>95 829</u>	<u>506 055</u>	<u>9 892</u>	<u>72 802</u>	<u>684 578</u>
Amortissement cumulé au début de la période	39 458	4 316	2 807	—	46 581
Amortissement	11 105	1 264	782	—	13 151
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres cessions	(14 180)	(5 357)	(31)	—	(19 568)
Dépréciation	(745)	—	(9)	—	(754)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	426	444	(28)	—	842
Amortissement cumulé à la fin de la période	<u>36 064</u>	<u>667</u>	<u>3 521</u>	<u>—</u>	<u>40 252</u>
Coût	95 829	506 055	9 892	72 802	684 578
Amortissement cumulé	<u>(36 064)</u>	<u>(667)</u>	<u>(3 521)</u>	<u>—</u>	<u>(40 252)</u>
Valeur comptable nette	<u>59 765</u>	<u>505 388</u>	<u>6 371</u>	<u>72 802</u>	<u>644 326</u>

- i) *Le 24 novembre 2025, la Société a conclu un accord visant la vente du projet aurifère de San Antonio. Par conséquent, tous les actifs liés au projet aurifère de San Antonio ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. La vente s'est conclue le 27 janvier 2026. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 6 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.*

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	Immobilisations corporelles	Intérêts miniers	Actif au titre du droit d'utilisation	Construction en cours	2024
	\$	\$		\$	\$
Coût au début de la période	114 043	456 467	6 132	11 399	588 041
Ajouts	3 515	35 538	—	4 588	43 641
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres cessions	(6 937)	—	(189)	—	(7 126)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	13 524	—	—	13 524
Amortissement capitalisé	—	2 397	—	—	2 397
Rémunération fondée sur des actions capitalisée	—	70	—	—	70
Dépréciation	(2 848)	—	—	(514)	(3 362)
Autres	—	(534)	—	—	(534)
Coûts d'emprunt	—	3 123	—	—	3 123
Transferts	124	—	—	(124)	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(79)	401	102	176	600
Coût à la fin de la période	107 818	510 986	6 045	15 525	640 374
Amortissement cumulé au début de la période	32 211	4 772	2 078	—	39 061
Amortissement	12 800	140	834	—	13 774
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres cessions	(5 230)	—	(137)	—	(5 367)
Dépréciation	—	—	—	—	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(322)	(596)	31	—	(887)
Amortissement cumulé à la fin de la période	39 458	4 316	2 807	—	46 581
Coût	107 818	510 986	6 045	15 525	640 374
Amortissement cumulé	(39 458)	(4 316)	(2 807)	—	(46 581)
Valeur comptable nette	68 360	506 670	3 238	15 525	593 793

i) Au 31 décembre 2024, un montant de 0,4 million de dollars restait classé comme actifs détenus en vue de leur vente dans les états consolidés de la situation financière pour de l'équipement vendu en janvier 2025.

Redevances et ententes d'acquisition de flux relatifs aux revenus nets de fonderie (RNF)

RAO est titulaire d'une redevance de 5 % sur les RNF du projet aurifère Cariboo, un accord d'achat de 15 % de la production d'or et d'argent du projet aurifère San Antonio et un accord d'achat de 2 % à 2,5 % de la production de tous les métaux affinés des propriétés de Tintic. La redevance de 5 % sur les RNF du projet aurifère Cariboo est perpétuelle et est garantie par une débenture visant tous les biens mobiliers et immobiliers de Barkerville, incluant la participation de Barkerville dans les propriétés et les titres miniers, pour un montant d'au moins 150 millions de dollars. La garantie est de premier rang, sous réserve de certaines charges permises.

Dans le cadre de l'acquisition de Tintic en mai 2022, la Société a émis des redevances totalisant 2 % des RNF, assorties d'un droit de rachat de 50 % en faveur d'Osisko Développement, pouvant être exercé dans un délai de cinq ans.

Évaluation de la dépréciation

Le 28 avril 2025, la Société a publié les résultats de son étude de faisabilité optimisée sur le projet aurifère Cariboo (l'« EF de 2025 »). L'EF de 2025 envisage une seule installation de broyage sur le site de la mine aux fins de traitement, éliminant ainsi la nécessité de transporter le concentré de flottation jusqu'à l'usine de la rivière Quesnel. Ce changement a été considéré comme un indice de dépréciation pour l'usine de la rivière Quesnel et, par conséquent, la direction a effectué une évaluation de la dépréciation et a comptabilisé une charge de dépréciation de 25,3 millions de dollars relative aux intérêts miniers de l'usine de la rivière Quesnel au cours du premier trimestre de 2025. Le 31 décembre 2025, la valeur nette comptable liée à l'usine de la rivière Quesnel a été entièrement radiée, car nous

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

estimons que la valeur nette comptable ne sera pas récupérée par le bénéfice net que nous prévoyons générer avec la vente future de métaux précieux.

12. Exploration et évaluation

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Valeur comptable nette au début de la période	86 258	70 135
Ajouts	6 603	9 141
Amortissement capitalisé	823	640
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(4 049)	6 342
Valeur comptable nette à la fin de la période	<u>89 635</u>	<u>86 258</u>
Coût	189 842	186 465
Dépréciation cumulée	(100 207)	(100 207)
Valeur comptable nette à la fin de la période	<u>89 635</u>	<u>86 258</u>

13. Autres actifs non courants

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dépôts de restauration	12 179	12 230
Avances pour l'équipement minier	5 735	866
Taxe de vente recouvrable ⁱ⁾	—	15 499
Stocks non courants	—	2 490
	<u>17 914</u>	<u>31 085</u>

i) Se rapporte à la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») recouvrable générée par les activités de la Société au Mexique avant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente. Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de 36 mois suivant la date à laquelle les demandes de remboursement sont soumises aux autorités. Au troisième trimestre de 2025, la Société a enregistré une radiation de 7,4 millions de dollars pour réduire la valeur comptable de la TVA à recevoir en lien avec ses activités au Mexique. La provision reflète la meilleure estimation de la direction des montants qui devraient être recouverts, d'après la correspondance reçue des autorités fiscales mexicaines en réponse aux demandes de remboursement de la Société. La provision totale enregistrée au titre de la TVA à recevoir s'élevait à 10,9 millions de dollars, ce qui représente l'ajustement cumulatif visant à refléter la valeur recouvrable estimée. Au quatrième trimestre de 2025, la Société a recouvré un montant de 7,5 millions de dollars.

14. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	3 040	14 842
Autres charges à payer	4 138	3 705
Impôts sur le résultat à payer	468	—
Charges à payer	22 948	7 747
	<u>30 594</u>	<u>26 294</u>

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

15. Dette à long terme et facilité de crédit

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de la période	46 639	18 587
Ajouts, nets des frais de financement – Facilité de financement de 2025	120 241	65 960
Acquisitions – financements d'équipement minier	8 335	1 065
Remboursement de la Facilité de crédit et du financement d'équipement minier	(38 709)	(43 804)
Intérêts capitalisés	12 568	5 329
Intérêts payés	(2 422)	(3 696)
Radiations	—	(561)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(2 095)	3 759
Solde à la fin de la période	144 557	46 639
Tranche courante	6 771	40 675
Tranche non courante	137 786	5 964
	144 557	46 639

Facilité de crédit

En 2024, la Société a conclu et modifié une Convention de crédit avec la Banque Nationale du Canada prévoyant un emprunt à terme à prélèvement différé de 50 millions de dollars américains (la « **Facilité de crédit** »), qui a été remboursé dans son intégralité le 21 juillet 2025.

Facilité de financement de 2025

Le 21 juillet 2025, la Société a conclu une Convention de crédit avec ODV d'Appian (Jersey) Ltd et d'autres prêteurs, prévoyant une Facilité de crédit garantie de premier rang de 450 millions de dollars américains (la « **Facilité de financement de 2025** »).

La Facilité de financement de 2025 i) a permis de rembourser l'encours sur l'emprunt auprès de la Banque Nationale du Canada, et ii) est destinée à financer les activités de préconstruction, la mise en valeur, la construction, l'exploitation et les besoins en fonds de roulement du Projet aurifère Cariboo et de Barkerville. La Facilité de financement de 2025 est non renouvelable et peut être utilisée en plusieurs prélèvements : un prélèvement initial de 100 millions de dollars américains (137,2 millions de dollars), effectué le 21 juillet 2025, et au plus quatre autres prélèvements d'au moins 50 millions de dollars américains à des dates ultérieures, sous réserve du respect de certaines conditions préalables qui n'étaient pas satisfaites au 31 décembre 2025. Les prélèvements subséquents peuvent être fait sur la facilité au cours des 36 mois suivant la date de clôture.

La date d'échéance de la Facilité de financement de 2025 est le 21 juillet 2028, soit trois ans après la date de clôture du 21 juillet 2025, à moins que le deuxième prélèvement ne soit effectué, auquel cas la date d'échéance est reportée à huit ans après la date de clôture. L'intérêt sur la facilité est calculé comme suit :

- Jusqu'au deuxième prélèvement : i) le taux de financement à un jour garanti (« SOFR »); plus ii) un ajustement de 0,10 % par année; plus iii) 9,50 % par année;
- Après le deuxième prélèvement : i) le taux de financement à un jour garanti (« SOFR »); plus ii) un ajustement de 0,10 % par année; plus iii) 7,50 % par année.

Pendant les 12 premiers mois suivant la date de clôture, la Société peut choisir de payer jusqu'à 100 % des intérêts courus en espèces ou en nature. Tout montant en nature sera ajouté au solde du capital. Par la suite, avant tout

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

prélèvement subséquent, jusqu'à 50 % des intérêts peuvent être payés en nature, au choix de la Société. Après le deuxième prélèvement, tous les intérêts sont payables en espèces.

Les obligations au titre de la Facilité de financement de 2025 sont garanties par la Société en vertu d'une garantie de recours limité et par une sûreté de premier rang sur toutes les actions de Barkerville détenues par la Société. De plus, les obligations sont garanties par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les immobilisations, actuelles et futures, de Barkerville. La facilité comprend des clauses restrictives financières et non financières usuelles, y compris des ratios minimums de liquidité, de valeur corporelle nette et de couverture propres aux projets. Au 31 décembre 2025, toutes ces clauses restrictives étaient respectées.

La Société a comptabilisé 17,0 millions de dollars de frais de financement en lien avec la Facilité de financement de 2025, dont 9,0 millions de dollars liés aux bons de souscription émis aux prêteurs et décrits à la note 20.

Financement d'équipement minier

La Société a financé une partie des acquisitions d'équipement minier auprès de tierces parties. Les prêts sont garantis par l'équipement minier et sont remboursables en versements mensuels.

Obligations locatives

Au 31 décembre 2025, les obligations locatives s'élevaient à 3,9 millions de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2024).

Le calendrier des paiements prévus au titre du financement de l'équipement minier et de la Facilité de financement s'établit comme suit :

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 à 2 ans</u>	<u>3 à 4 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	\$	\$	\$	\$
Total des paiements – Financement d'équipement minier et obligations locatives	5 653	5 898	510	117
Total des paiements – Facilité de financement (capital)	—	129 844	—	—

16. Contrepartie différée et paiements éventuels

Selon les modalités de la transaction Tintic, la Société a financé la contrepartie de 199,5 millions de dollars versée pour l'acquisition au moyen d'une émission d'actions ordinaires d'Osisko Développement, de paiements en espèces, de l'émission de redevances sur les RNF décrites à la note 11, de paiements différés totalisant 12,5 millions de dollars américains et de l'octroi de certains autres paiements, droits et obligations éventuels. Au 31 décembre 2025, la balance des paiements différés s'élève à 5 millions de dollars américains (6,9 millions de dollars).

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

La variation de la contrepartie différée et des paiements éventuels se résumant comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 232	13 852
Intérêts capitalisés	574	727
Règlement en actions	(3 433)	(3 409)
Conversion des monnaies	(581)	1 062
Solde à la fin de l'exercice	8 791	12 232
Tranche courante	3 427	3 597
Tranche non courante	5 364	8 635
	8 791	12 232

17. Passif sur contrat

Le 20 novembre 2020, Sapuchi, une filiale à part entière de la Société, a complété une entente de flux aurifère et argentifère avec Osisko Bermuda Ltd, une filiale de RAO, pour 15,0 millions de dollars américains (19,1 millions de dollars). Selon les modalités de l'entente de flux, Osisko Bermuda Ltd achètera 15 % de l'or et de l'argent payable du projet aurifère San Antonio à un prix équivalent à 15 % du prix journalier par once d'or et d'argent sur les marchés.

Le 26 septembre 2022, Tintic a conclu une entente de flux de métaux avec Osisko Bermuda Ltd d'une valeur de 20 millions de dollars américains (26,1 millions de dollars). Selon les modalités de l'entente de flux, Osisko Bermuda Ltd recevra 2,5 % de la production de métaux affinés de Tintic, jusqu'à ce que 27 150 onces d'or affiné aient été livrées, après quoi Osisko Bermuda Ltd recevra 2,0 % de la production de métaux affinés de Tintic. Osisko Bermuda Ltd fera des paiements continus en espèces à Tintic équivalents à 25 % du cours au comptant applicable du métal visé le jour ouvrable immédiatement précédant la date de livraison de chaque once de métal affiné livrée en vertu de l'entente de flux. Le flux est également garanti par i) des droits, des gages et des sûretés de premier rang sur toutes les garanties détenues actuellement ou acquises ultérieurement par Tintic ii) des droits, des gages et des sûretés de premier rang sur toutes les garanties détenues actuellement ou acquises ultérieurement par Tintic, Osisko US Holdco, Inc, Osisko Utah LLC, Chief Consolidated Mining Company et Osisko Développement (chacune, une « entité du groupe vendeur ») a) les actions mises en gage, tous les titres de participation et avec droit de vote émis et en circulation d'une entité du groupe vendeur détenus par une autre entité du groupe vendeur et les droits y afférents, b) les dettes de toute entité du groupe vendeur envers toute autre entité du groupe vendeur et les droits y afférents, c) les autres biens, actifs, droits et intérêts relatifs au projet Tintic détenus ou acquis par une telle entité du groupe vendeur, d) le produit de ce qui précède; et d) tous les livres et registres relatifs à ce qui précède, dans tous les cas, sous réserve des charges autorisées (tel que ce terme est défini dans l'entente de flux); et iii) un acte de fiducie. Le taux d'intérêt utilisé pour calculer la désactualisation de la composante financement du passif sur contrat est de 5 %.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Les variations du passif sur contrat se résument comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	42 453	31 721
Produit du passif sur contrat	(212)	(56)
Désactualisation de la composante financement du passif sur contrat	7 270	7 850
Ajustement de rattrapage cumulatif	(710)	(78)
Transfert au passif associé aux actifs détenus en vue de leur vente ⁱ⁾	(42 627)	—
Ajustement lié à la conversion des monnaies	(1 490)	3 016
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 684</u>	<u>42 453</u>
Tranche courante	643	109
Tranche non courante	4 041	42 344
	<u>4 684</u>	<u>42 453</u>

i) Le 24 novembre 2025, la Société a conclu un accord visant la vente du projet aurifère de San Antonio. Par conséquent, tous les actifs liés au projet aurifère de San Antonio ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. La vente s'est conclue le 27 janvier 2026. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 6 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Selon IFRS 15, les ententes d'acquisition de flux sont considérées comme ayant une composante financement importante. La Société comptabilise donc un intérêt notionnel hors trésorerie.

18. Provision pour restauration environnementale

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début de la période	90 803	76 729
Nouvelles obligations et révision des estimations	23 169	13 495
Charge de désactualisation	3 547	3 432
Païement des obligations relatives à la restauration environnementale	(667)	(2 190)
Transfert au passif associé aux actifs détenus en vue de leur vente ⁱ⁾	(18 818)	—
Ajustement lié à la conversion des monnaies	1 145	(663)
Solde à la fin de la période	<u>99 179</u>	<u>90 803</u>
Tranche courante	6 970	5 974
Tranche non courante	92 209	84 829
	<u>99 179</u>	<u>90 803</u>

i) Le 24 novembre 2025, la Société a conclu un accord visant la vente du projet aurifère de San Antonio. Par conséquent, tous les actifs liés au projet aurifère de San Antonio ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. La vente s'est conclue le 27 janvier 2026. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 6 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La provision pour restauration environnementale représente les obligations légales et contractuelles associées à la fermeture éventuelle des intérêts miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société. Au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie non actualisés ajustés en fonction de l'inflation qui sont nécessaires pour régler la restauration environnementale étaient estimés à 285,5 millions de dollars (126,3 millions de dollars en 2024). Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est d'environ 3,36 % (4,40 % en 2024) et les débours devraient avoir lieu entre 2026 et 2129, conformément aux plans de clôture actuels.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

En 2025, la Société a comptabilisé une obligation supplémentaire relative à la restauration environnementale liée à un site inactif. Au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie estimés non actualisés et ajustés en fonction de l'inflation associés à cette obligation s'élèvent à 166,0 millions de dollars et se composent de coûts de fermeture directs de 0,6 million de dollars prévus en 2029 et de coûts d'entretien et de maintenance à long terme d'environ 165,5 millions de dollars sur une période de 100 ans. La valeur actualisée de 21,4 millions de dollars a été comptabilisée en utilisant un taux d'actualisation moyen de 3,70 % appliqué sur la durée prévue. Le passif n'est associé à aucun actif comptabilisé et a été inscrit dans les autres coûts d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

La Société détient une assurance caution environnementale de 6,1 millions de dollars américains (8,3 millions de dollars) et de 70,5 millions de dollars au 31 décembre 2025.

19. Passif lié aux bons de souscription

Les bons de souscription émis dans le cadre du placement privé sans intermédiaire de 2022, des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier de 2024 et des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier d'août 2025 (note 20) comprennent des instruments dérivés intégrés, car ils peuvent être exercés en dollars américains et, par conséquent, ne satisfont pas au critère de « montant fixe contre nombre fixe » de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Par conséquent, ils sont classés dans les passifs et sont évalués à la juste valeur. Le passif est réévalué à sa juste valeur estimative en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et la variation de la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats sous le poste *Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription*. À l'exercice des bons de souscription, la Société émettra des actions et ne sera pas tenue de verser de trésorerie.

La variation du passif au titre des bons de souscription, classés comme instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat, se présente comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat (bons de souscription)		
Solde au début de la période	67 852	11 552
Ajouts	75 769	71 875
Variation de la juste valeur	88 438	(19 497)
Juste valeur transférée au capital-actions au cours de l'exercice	(2 042)	-
Conversion des monnaies	(5 017)	3 922
Solde à la fin de la période	<u>225 000</u>	<u>67 852</u>

En l'absence de cours du marché, la juste valeur des bons de souscription pouvant être exercés en dollars américains est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses et des données moyennes pondérées suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dividende par action	0 %	0 %
Volatilité prévue ⁱ⁾	61,6 %	81,1 %
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	4,3 %
Durée de vie prévue	2,4 ans	4,3 ans
Prix d'exercice (USD)	3,59	4,40
Cours de l'action (USD)	3,49	1,63

i) La volatilité prévue est estimée en fonction de la volatilité historique de la Société au 31 décembre 2025 et était auparavant estimée en la comparant à des entreprises dont les activités sont similaires à celles d'Osisko Développement.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Capital-actions et bons de souscription

Actions

Autorisé : nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Émises et entièrement libérées : 255 069 516 actions ordinaires

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La Société offre à ses employés un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. En vertu des modalités du régime, la Société verse trimestriellement un montant correspondant à 60 % de la cotisation de l'employé admissible pour l'achat d'actions ordinaires non émises de la Société. En vertu de ce régime, les employés ne peuvent acquérir des actions ordinaires représentant plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur au moment de l'achat des actions ordinaires.

Placement privé d'octobre 2025

Le 29 octobre 2025, la Société a réalisé un placement privé (le « placement privé d'octobre 2025 ») pour un produit brut total d'environ 82,5 millions de dollars. Le placement privé consistait en l'émission de :

Placement sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté :

- 2 990 000 actions ordinaires accréditives nationales au prix de 6,69 \$ par action, pour un produit brut de 20,0 millions de dollars;
- 1 444 000 actions ordinaires accréditives de la Colombie-Britannique au prix de 6,93 \$ par action, pour un produit brut de 10,0 millions de dollars;
- 4 182 000 actions ordinaires au prix de 4,78 \$ par action, pour un produit brut total de 20,0 millions de dollars.

Placement privé simultané :

- 6 793 798 actions ordinaires à un prix de 4,78 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 32,5 millions de dollars en vertu des exemptions disponibles conformément au Règlement 45-106, excluant l'exemption du régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté.

L'émission d'actions accréditives a entraîné la comptabilisation d'un passif lié aux primes des actions accréditives de 8,8 millions de dollars, représentant la prime versée par les souscripteurs en lien avec les avantages fiscaux qui seront transférés. Le passif lié à la prime sera réduit à mesure que des dépenses admissibles sont engagées et transférées aux investisseurs.

Dans le cadre du placement privé, la Société a engagé des frais d'émission d'actions d'environ 4,5 millions de dollars, incluant des commissions de prise ferme équivalant à 4,5 % du produit brut. Les frais d'émission attribués aux actions ordinaires ont été comptabilisés comme une déduction du capital-actions, et les frais d'émission de 0,5 million de dollars attribuables à la prime des actions accréditives ont été comptabilisés dans le passif lié aux primes.

Placement privé d'août 2025

Le 15 août 2025, la Société a réalisé des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier aux termes desquels elle a émis un total de 99 065 330 unités de la Société au prix de 2,05 dollars américains par unité pour un produit brut total d'environ 203,0 millions de dollars américains (280,3 millions de dollars) (collectivement, les « Placements privés d'août 2025 »). Le placement privé par l'entremise d'un courtier était composé de

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

58 560 000 unités pour un produit brut d'environ 120,0 millions de dollars américains (165,7 millions de dollars) et le placement privé sans intermédiaire était composé de 40 505 330 unités pour un produit brut d'environ 83,0 millions de dollars américains (114,6 millions de dollars). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 2,56 \$ US au plus tard le 15 août 2027, sous réserve d'accélération. À tout moment après le 15^e mois suivant la date de clôture, si le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV ou à la NYSE excède le prix d'exercice pendant au moins 20 jours de bourse consécutifs, la Société peut, dans les 10 jours suivant cet événement, remettre un avis aux porteurs des bons de souscription pour devancer la date d'échéance des bons de souscription à une date qui tombe 30 jours après la date dudit avis.

Ces bons de souscription comportent un instrument dérivé intégré puisqu'ils peuvent être exercés en dollars américains et qu'ils ne respectent donc pas le critère « montant fixe contre nombre fixe ». Par conséquent, ils sont classés comme passif courant à l'état consolidé de la situation financière et évalués à la juste valeur. Leur juste valeur à la date d'émission a été estimée à 32,4 millions de dollars américains (44,8 millions de dollars) pour le placement par l'entremise d'un courtier et à 22,4 millions de dollars américains (31 millions de dollars) pour le placement sans intermédiaire. Cette évaluation a été obtenue à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en se basant sur une moyenne d'intrants reflétant deux scénarios : i) la durée contractuelle complète des bons de souscription (24 mois) et ii) le scénario d'échéance accélérée décrit ci-dessus. Les hypothèses et les données utilisées dans le modèle sont détaillées ci-dessous :

Dividende par action	0 %
Volatilité prévue ⁱ⁾	83,8 %
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %
Durée de vie prévue	1,67
Prix d'exercice (USD)	2,56
Cours de l'action (USD)	2,58
Juste valeur par bon de souscription (\$ US)	1,08

i) La volatilité prévue est estimée au moyen de données de référence visant des entreprises dont les activités sont similaires à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du cours des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée prévue des bons de souscription.

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces correspondant à 4,5 % du produit brut total. Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires s'élevaient à 6,0 millions de dollars. La Société a comptabilisé dans les autres frais à l'état consolidé des résultats un montant de 2,2 millions de dollars pour les frais d'émission alloués aux bons de souscription. Dans le cadre du placement sans intermédiaire, la Société a comptabilisé à l'égard de Double Zero Capital LP des frais de placement représentant 4,0 % du produit brut, soit un montant de 3,0 millions de dollars américains (4,1 millions de dollars), lesquels ont été réglés par l'émission de 1 464 000 actions ordinaires de la Société. Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires s'élevaient à 3,2 millions de dollars. La Société a comptabilisé dans les autres frais, à l'état consolidé des résultats, un montant de 1,2 million de dollars pour les frais d'émission alloués aux bons de souscription.

Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024

Le 12 novembre 2024, la Société a réalisé un placement privé d'unités par l'entremise d'un courtier aux termes duquel la Société a émis un total de 31 946 366 unités de la Société au prix de 1,80 \$ US par unité pour un produit brut total d'environ 57,5 millions de dollars américains (80,0 millions de dollars), y compris l'exercice intégral des options attribuées aux placeurs pour compte du placement (le « **placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024** »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 3,00 \$ US au plus tard le 1^{er} octobre 2029.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Ces bons de souscription comportent un instrument dérivé intégré puisqu'ils peuvent être exercés en dollars américains et qu'ils ne respectent donc pas le critère « montant fixe contre nombre fixe ». Par conséquent, ils sont classés comme passif courant à l'état consolidé de la situation financière et évalués à la juste valeur. Leur juste valeur à la date d'émission a été estimée à 27,6 millions de dollars américains (38,4 millions de dollars), à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en fonction des hypothèses et des données suivantes :

Dividende par action	—
Volatilité prévue ⁱ⁾	81 %
Taux d'intérêt sans risque	4,3 %
Durée de vie prévue	4,9 ans
Prix d'exercice (USD)	3,00 \$
Cours de l'action (USD)	1,58 \$

i) *La volatilité prévue est estimée au moyen de données de référence visant des entreprises dont les activités sont similaires à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du cours des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée prévue des bons de souscription.*

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces correspondant à 4,5 % du produit brut total. Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires se sont élevés à 2,1 millions de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 2,0 millions de dollars de frais d'émission alloués aux bons de souscription comme autres frais dans l'état consolidé des résultats.

Placement privé sans intermédiaire de 2024

La Société a réalisé un placement privé d'unités sans intermédiaire dans le cadre duquel elle a émis un total de 19 163 410 unités de la Société au prix de 1,80 \$ US par unité pour un produit brut total d'environ 34,5 millions de dollars américains (46,8 millions de dollars), composé de ce qui suit : i) 13 426 589 unités au prix de 1,80 \$ US par unité pour un produit brut d'environ 24,2 millions de dollars américains (32,6 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 1^{er} octobre 2024 et ii) 5 736 821 unités au prix de 1,80 \$ US par unité pour un produit brut d'environ 10,3 millions de dollars américains (14,2 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 11 octobre 2024 (le « **placement privé sans intermédiaire de 2024** »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 3,00 \$ US au plus tard le 1^{er} octobre 2029.

Ces bons de souscription comportent un instrument dérivé intégré puisqu'ils peuvent être exercés en dollars américains et qu'ils ne respectent donc pas le critère « montant fixe contre nombre fixe ». Par conséquent, ils sont classés comme passif courant à l'état consolidé de la situation financière et évalués à la juste valeur. Leur juste valeur totale à la date d'émission a été estimée à 24,6 millions de dollars américains (33,5 millions de dollars), à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en fonction des hypothèses et des données moyennes pondérées suivantes :

Dividende par action	—
Volatilité prévue ⁱ⁾	81 %
Taux d'intérêt sans risque	3,7 %
Durée de vie prévue	5,0 ans
Prix d'exercice (USD)	3,00 \$
Cours de l'action (USD)	2,13 \$

i) *La volatilité prévue est estimée au moyen de données de référence visant des entreprises dont les activités sont similaires à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du cours des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée prévue des bons de souscription.*

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires s'élèvent à 0,2 million de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 0,5 million de dollars de frais d'émission alloués aux bons de souscription comme autres frais dans l'état consolidé des résultats.

Bons de souscription

Le tableau qui suit résume les variations des bons de souscription en circulation de la Société :

	2025		2024	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de la période	78 068 475	7,17	26 958 699	12,93
Émis – Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024	—	—	31 946 366	4,17
Émis – Placement privé sans intermédiaire de 2024	—	—	19 163 410	4,07
Émis – Facilité de financement de 2025	5 625 031	4,43	—	—
Émis – Placement privé sans intermédiaire de 2025	20 252 661	3,53	—	—
Émis – Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2025	29 280 000	3,53	—	—
Bons de souscription exercés	(850 000)	4,14	—	—
Solde à la fin de la période	132 376 167	5,71	78 068 475	7,17

Les dates d'échéance et les modalités d'exercice des bons de souscription en circulation sont les suivantes :

Placement	Classement	Échéance	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2022	Capitaux propres	2 mars 2027	7 752 916	\$ 14,75
Placement privé sans intermédiaire de 2022	Passif	27 mai 2027	11 363 933	\$ US 10,70
Financement par prise ferme de 2023	Capitaux propres	2 mars 2026	7 841 850	\$ 8,55
Placement privé sans intermédiaire de 2024	Passif	1 ^{er} octobre 2029	19 163 410	\$ US 3,00
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024	Passif	1 ^{er} octobre 2029	31 096 366	\$ US 3,00
Facilité de financement de 2025	Capitaux propres	21 juillet 2028	5 625 031	\$ 4,43
Placement privé sans intermédiaire de 2025	Passif	15 août 2027	20 252 661	\$ US 2,56
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2025	Passif	15 août 2027	29 280 000	\$ US 2,56

Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre son exploitation, de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et de fournir un rendement raisonnable aux actionnaires. La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

fonction des fonds dont elle dispose pour soutenir l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières. La société définit le capital comme étant la dette à long terme, la facilité de crédit et le total des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, conclure de nouveaux emprunts ou vendre des actifs pour améliorer son fonds de roulement. Le capital est géré par la direction de la Société et régi par le conseil d'administration.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dette à long terme	140 704	45 817
Total des capitaux propres	682 689	570 629
Solde à la fin de la période	823 393	616 446

Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 par rapport à l'exercice précédent. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe significative en matière de capital.

21. Rémunération fondée sur des actions

Régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres

Le 7 mai 2025, les actionnaires ont approuvé le régime incitatif général (le « régime général »), aux termes duquel un maximum de 27 324 297 actions ordinaires peuvent être émises (déduction faite de toutes les attributions émises aux termes des régimes existants), soit 20 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'adoption du régime général. Le régime général remplace les régimes suivants de la Société : i) le régime variable d'options d'achat d'actions à 10 % adopté le 20 novembre 2020, tel que modifié et mis à jour le 21 mars 2023, lequel a été approuvé pour la dernière fois par les actionnaires de la Société le 7 mai 2024; ii) le régime d'unités d'actions différées de la Société adopté le 20 novembre 2020, tel que modifié et mis à jour le 17 mars 2023, lequel a été approuvé pour la dernière fois par les actionnaires de la Société le 7 mai 2024; et iii) le régime d'unités d'actions restreintes de la Société adopté le 20 novembre 2020, tel que modifié et mis à jour le 17 mars 2023.

Options d'achat d'actions

Le régime général prévoit l'émission d'options d'achat d'actions permettant d'acquérir des actions ordinaires aux administrateurs, dirigeants, employés, consultants ou fournisseurs de services de relations avec les investisseurs de la Société.

Le tableau qui suit résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en vertu du régime de la Société :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix</u>
	<u>d'options</u>	<u>d'exercice</u>	<u>d'options</u>	<u>d'exercice</u>
		<u>moyen</u>		<u>moyen</u>
		<u>pondéré</u>		<u>pondéré</u>
		\$		\$
En cours au début de la période	5 229 369	5,53	2 700 077	9,64
Attribuées	1 514 300	2,51	3 163 100	2,74
Exercées	(18 733)	2,88	—	—
Abandonnées	(845 600)	2,97	(516 354)	8,19
Expirées	(472 742)	16,21	(117 454)	12,92
En cours à la fin de la période	5 406 594	4,16	5 229 369	5,53
Pouvant être exercées à la fin de la période	2 081 127	6,05	1 260 721	11,74

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Le tableau qui suit résume l'information concernant les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2025 :

<u>Date d'attribution</u>	<u>Prix d'exercice</u> \$	<u>Options en cours</u>		<u>Options pouvant être exercées</u>	
		<u>Nombre</u>	<u>Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)</u>	<u>Nombre</u>	<u>Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)</u>
5 février 2021	24,30	10 533	0,10	10 533	0,10
23 juin 2021	21,30	93 498	0,48	93 498	0,48
16 août 2021	16,89	31 199	0,62	31 199	0,62
12 novembre 2021	16,20	13 997	0,87	13 997	0,87
30 juin 2022	6,49	452 800	1,48	452 800	1,48
18 novembre 2022	6,28	77 500	1,88	77 500	1,88
3 avril 2023	6,59	898 134	2,23	602 801	2,22
3 avril 2024	2,88	165 633	3,03	57 365	2,59
4 juillet 2024	2,72	2 224 300	3,51	741 434	3,51
2 avril 2025	2,20	165 100	4,25	—	—
13 mai 2025	2,57	1 273 900	4,36	—	—
	4,16	5 406 594	3,23	2 081 127	2,39

Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dividende par action	—	—
Volatilité prévue	81 %	66 %
Taux d'intérêt sans risque	2,6 %	3,7 %
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Cours moyen pondéré des actions	2,51 \$	2,74 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	1,52 \$	1,45 \$

La volatilité prévue est estimée en utilisant des données de référence visant des entreprises dont les activités sont similaires à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du prix des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée prévue des options.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération pendant la période d'acquisition des droits. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le montant total de rémunération à base d'options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime de la Société s'est établi à 2,4 millions de dollars (2,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (« UAD » et « UAR »)

Le régime général prévoit l'émission d'UAD et d'UAR aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants de la Société.

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	2025		2024	
	UAD	UAR	UAD	UAR
En circulation au début de la période	606 463	1 219 125	294 713	1 078 285
Attribuées	288 397	1 279 100	363 250	492 200
Réglées	(77 063)	(385 685)	—	(102 583)
Abandonnées	—	(327 908)	(51 500)	(248 777)
En circulation à la fin de la période	817 797	1 784 632	606 463	1 219 125
Droits acquis à la fin de la période	529 400	—	374 713	—

i) *Sauf si le conseil d'administration de la Société en décide autrement, les droits relatifs aux UAD sont acquis le jour précédant la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en espèces ou en une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la Société, par chaque administrateur lors de son départ du conseil ou en l'absence de sa réélection. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. À la date de règlement, une action ordinaire est émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'administrateur, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales.*

La charge totale de rémunération fondée sur des actions dans le cadre des régimes d'UAD et d'UAR de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'élevait à 1,6 million de dollars (1,3 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Selon le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2025 de 4,65 \$ (2,34 \$ en 2024), et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3 %, le montant estimatif qu'Osisko Développement doit verser aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAR et aux UAD dont les droits sont acquis et devant être réglés en actions ordinaires s'élève à 1,3 million de dollars (0,5 million au 31 décembre 2024) et à 6,5 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des UAR et des UAD en circulation (2,3 millions de dollars au 31 décembre 2024).

22. Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés aux états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Charges pour l'exercice en cours	477	—
Charges d'impôts sur le résultat exigibles	477	—
Impôts sur le résultat différés		
Origine et résorption des écarts temporaires	(26 430)	(15 712)
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	25 887	16 360
Autres	—	—
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat différés	(543)	648
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat	(66)	648

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

La provision pour la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat présentée dans les états consolidés des résultats diffère du montant calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi applicable aux résultats des entités, en raison des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(159 540)	(56 605)
Provision pour impôts sur le résultat calculée selon le taux d'imposition prévu par les lois fédérales et provinciales au Canada	(42 278)	(15 001)
Augmentation des impôts sur le résultat découlant de ce qui suit :		
Dépenses non déductibles, montant net	639	850
Portion non déductible des (gains) pertes en capital, montant net	(2 982)	2 187
Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription	23 436	(5 265)
Quote-part de la perte des entreprises associées	(295)	140
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	25 887	16 360
Écarts avec les taux d'imposition prévus par la loi à l'étranger et autres écarts de taux	(2 954)	467
Autres	(1 519)	910
	<u>(66)</u>	<u>648</u>

Le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada pour 2025 et 2024 est de 26,5 %.

b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Pertes autres qu'en capital	34 336	32 099
Placements	—	648
Actifs d'impôts différés	<u>34 336</u>	<u>32 747</u>
Passifs d'impôts différés :		
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	(29 764)	(28 399)
Exploration et évaluation	(3 038)	(2 900)
Autres	(1 534)	(1 448)
Passif d'impôts différés	<u>(34 336)</u>	<u>(32 747)</u>
Passif d'impôts différés, montant net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés au cours des exercices s'établissent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés au cours des exercices s'établissent comme suit :		
Solde au début de l'exercice	—	—
Comptabilisé en charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(543)	648
Autres éléments du résultat global constatés	543	(648)
	<u>—</u>	<u>—</u>

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2025, s'élève à néant (4,1 millions de dollars au 31 décembre 2024). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'un tel renversement est improbable dans un avenir prévisible.

d) Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre 2025, la Société avait des écarts temporaires conférant un avantage fiscal de 171,1 millions de dollars (186,8 millions de dollars au 31 décembre 2024) qui n'étaient pas comptabilisés dans les actifs d'impôts différés. Les écarts temporaires au 31 décembre 2024 comprenaient les écarts temporaires non comptabilisés découlant des activités mexicaines de la Société, qui ont été classés dans les activités abandonnées au 31 décembre 2025. La Société comptabilise l'avantage des attributs fiscaux uniquement dans la mesure où un bénéfice imposable futur anticipé pourra être réduit par ces attributs fiscaux.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	125 723	109 996
Pertes latentes sur placements	1 113	2 232
Stocks	—	6 437
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	3 376	29 538
Droits relatifs aux ententes de flux - Mexique	—	11 051
Provision pour restauration environnementale	21 095	16 332
Autres	19 788	11 231
	<u>171 095</u>	<u>186 817</u>

Au Canada, la Société a des pertes autres qu'en capital de 549 millions de dollars (470 millions de dollars en 2024) dont la date d'expiration s'étend de 2025 à 2045. De plus, aux États-Unis, la Société a des pertes autres qu'en capital de 47 millions de dollars (61,6 millions de dollars en 2024). Les pertes autres qu'en capital aux États-Unis n'expirent pas; toutefois, leur utilisation est assujettie à une limite de 80 % du revenu imposable en toute année.

23. Coût des ventes et autres coûts d'exploitation

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	6 851	5 604
Rémunération fondée sur des actions	31	9
Redevances	1 444	318
Contrats de service	17 881	9 935
Matières premières et consommables	3 178	1 958
Frais généraux et dépréciation liés aux activités	6 429	8 141
Obligations relatives à la restauration environnementale (note 18)	18 621	—
Amortissement	6 280	7 812
	<u>60 715</u>	<u>33 777</u>

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Frais généraux et administratifs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	8 704	8 392
Rémunération fondée sur des actions	3 965	3 515
Assurances	4 811	4 738
Amortissement	—	301
Frais juridiques, honoraires et autres frais de consultation	7 479	6 822
Frais d'inscription et frais liés à la réglementation	535	642
Autres	2 886	3 020
	<u>28 380</u>	<u>27 430</u>

25. Autres (charges) produits, montant net

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits d'intérêts	8 832	3 735
Gain (perte) de change	10 216	(10 101)
Gain à la cession réputée de placements	550	—
Frais d'émission de bons de souscription (note 20)	(3 429)	(2 412)
Autres	1 018	4 733
	<u>17 187</u>	<u>(4 045)</u>

26. Perte par action

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Société	(169 012) \$	(86 343) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base et dilué	<u>178 203 975</u>	<u>93 825 395</u>
Perte nette par action de base et diluée	<u>(0,95) \$</u>	<u>(0,92) \$</u>

L'ensemble des bons de souscription d'actions ordinaires et des options d'achat d'actions sont exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet serait antidilutif.

27. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Rémunération des administrateurs, salaires et autres avantages à court terme du personnel	4 373	3 794
Rémunération fondée sur des actions	4 784	4 247
	<u>9 157</u>	<u>8 041</u>

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements, se situant entre une et deux fois le salaire de base en plus des primes, advenant un congédiement sans motif valable ou un changement de

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

contrôle, et qui sont assortis de certaines clauses d'accélération de l'acquisition des droits à l'égard des unités d'actions avec restrictions et des options d'achat d'actions.

28. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<u>Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</u>		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	(6 784)	1 576
Diminution (augmentation) des stocks	2 572	674
Augmentation des autres actifs courants	(379)	(195)
Diminution des créiteurs et charges à payer	<u>(2 730)</u>	<u>(2 955)</u>
	(7 321)	(900)
<u>Renseignements supplémentaires</u>		
Ajouts d'intérêts miniers et d'immobilisations corporelles inclus dans les comptes créiteurs et charges à payer	24 982	15 975
Coûts d'emprunt payés	(1 036)	—

29. Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : les risques de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, et le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

a) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société se rapporte principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à des taux variables. Toutefois, étant donné que ces placements viennent à échéance dans un court laps de temps, les répercussions ne seraient vraisemblablement pas importantes.

La Facilité de financement porte intérêt à un taux variable et, selon le solde de la Facilité de financement au 31 décembre 2025, l'incidence d'une variation de 1,0 % des taux d'intérêt sur les charges financières pour un horizon de 12 mois pourrait réduire (augmenter) les charges financières de 1,6 million (néant en 2024). Les autres passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt puisqu'il ne s'agit pas de passifs portant intérêt ou qu'ils portent intérêt à un taux fixe.

ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement le dollar américain. La Société détient de la trésorerie en dollars américains et peut donc subir des gains et des pertes de change.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les soldes en dollars américains détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle était différente étaient les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 336	63 615
Sommes à recevoir	4 967	377
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 581)	(2 172)
Facilité de crédit	—	(25 000)
Contrepartie différée et paiements éventuels	(6 413)	(8 501)
Passif lié aux bons de souscription	(164 161)	(47 155)
Passif sur contrat	—	(25 601)
Exposition nette en dollars américains	<u>41 148</u>	<u>(44 437)</u>
Exposition nette convertie en dollars canadiens	<u>56 395</u>	<u>(63 943)</u>

Selon les soldes au 31 décembre 2025, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence sur la perte nette d'environ 2,8 millions de dollars en 2025 (3,2 millions de dollars en 2024).

La Société comptabilise également dans le résultat global les gains ou les pertes de change qui découlent principalement de la fluctuation du dollar américain sur ses actifs et passifs libellés en dollars canadiens détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien ou le peso mexicain.

iii) Risque lié aux prix des produits de base

Le prix de l'or a une influence importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Les variations du cours au comptant de l'or ont un impact direct sur les états financiers consolidés de la Société, puisque les métaux précieux affinés sont vendus aux prix du marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé un montant de 35,5 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2024) découlant de la vente de métaux précieux. La Société continuera de surveiller le niveau des ventes et adoptera des mesures pour atténuer son exposition au risque lié aux prix si elle juge qu'il est prudent de le faire.

iv) Autre risque de prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans d'autres sociétés minières d'exploration et de développement. Le cours des actions des placements à long terme subit l'effet de divers facteurs sous-jacents, notamment le prix des produits de base. Compte tenu des placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2025, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait entraîné une diminution (augmentation) négligeable de la perte nette et de 1,4 million de dollars (1,0 million de dollars en 2024) des autres éléments du résultat global.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir et les dépôts de restauration. La Société réduit son risque de crédit en investissant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des comptes d'épargne à intérêts élevés auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues, et ses dépôts de restauration, dans des certificats de placements garantis émis par des banques à charte canadiennes. Dans le cas des sommes à recevoir, la Société effectue une analyse de crédit ou s'assure qu'elle a des garanties suffisantes en cas de non-paiement par le tiers pour couvrir la valeur comptable nette de la somme à recevoir.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable associée à chaque instrument.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements en matière d'investissement, ses propriétés minières et ses actifs d'exploration et d'évaluation, et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration de la Société révisé et approuve toutes les transactions significatives hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient investis dans des comptes d'épargne détenus auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues. Au 31 décembre 2025, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers devaient être réglés dans les 90 jours, à l'exception des obligations locatives, de la dette à long terme, de la Facilité de financement (note 15) et de la contrepartie différée et des paiements éventuels (note 16). Comme il est décrit à la note 1, la situation des liquidités de la Société au 31 décembre 2025 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses budgétées de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant résume les obligations et engagements contractuels de la Société au 31 décembre 2025 :

	Notes	<u>Total</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>1 à 2 ans</u>	<u>Plus de 3 ans</u>
		\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer	14	30 594	30 594	—	—
Obligations locatives	15	3 853	1 482	2 371	—
Financements d'équipement minier (capital)	15	12 178	5 653	5 898	627
Facilité de financement (capital)	15	129 844	0	129 844	0
Contrepartie différée et paiements éventuels	16	8 791	3 427	3 427	1 937
Obligations d'achat	33	8 100	6 272	1 828	—
Engagements financiers	33	90 543	62 069	26 592	1 882
Total		283 903	109 497	169 960	4 446

30. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente de l'information sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (à savoir des données non observables).

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat				
Bons de souscription de titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse				
Métaux précieux	—	—	1 460	1 460
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse				
Métaux précieux	2 426	—	—	2 426
Autres minéraux	11 610	—	—	11 610
	14 036	—	1 460	15 496

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat				
Bons de souscription de titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse				
Métaux précieux	—	—	370	370
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse				
Métaux précieux	2 706	—	—	2 706
Autres minéraux	7 257	—	—	7 257
	<u>9 963</u>	<u>—</u>	<u>370</u>	<u>10 333</u>

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de l'état de la situation financière. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme la TSX ou la Bourse de croissance TSX.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et reposent le moins possible sur les estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés fermées et les bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. À chaque date de l'état de la situation financière, la juste valeur des placements dans des sociétés fermées est évaluée en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principaux paramètres d'évaluation utilisés dans les modèles des flux de trésorerie étant des données non observables importantes, ces placements sont classés au niveau 3. La juste valeur des placements sous forme de bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables. Par conséquent, les placements sous forme de bons de souscription sont considérés de niveau 3.

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (bons de souscription) pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de la période	370	4
Acquisitions	917	298
Variation de la juste valeur ⁱ⁾	173	68
Solde à la fin de la période	<u>1 460</u>	<u>370</u>

i) Comptabilisée aux états consolidés des résultats, dans les Autres (charges) produits, montant net.

La juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de titres de capitaux propres de sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse et des débetures convertibles, classés au niveau 3, est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou des flux de trésorerie actualisés. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation/diminution de 10 % de la volatilité prévue dans les modèles provoquerait une variation négligeable de la juste valeur des bons de souscription au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts de restauration, les créances clients, les produits d'intérêts à recevoir, les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et la facilité de crédit sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, et de la dette à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des dépôts de restauration et de la dette à long terme se rapproche de leur juste valeur étant donné que leurs taux d'intérêt sont similaires aux taux que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information financière.

31. Transactions entre parties liées

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a engagé des dépenses de 0,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2024) pour des services administratifs, juridiques et techniques qui ont été facturés par des entreprises associées, principalement reflétées à l'état consolidé des résultats. Au 31 décembre 2025, les sommes payables à des entreprises associées étaient de néant (0,1 million de dollars en 2024) et aucune somme n'était à recevoir d'entreprises associées (néant en 2024). Voir la note 10 et la note 20 pour obtenir de plus amples renseignements sur les transactions entre parties liées .

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a versé un don de 0,2 million de dollars (0,1 million en 2024) à la Barkerville Heritage Trust, où un dirigeant de la Société siège au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2025, Double Zero Capital LP détenait une participation de 15,9 % et OR détenait une participation de 13,1 % (comparativement à néant et 24,4 % au 31 décembre 2024) dans Osisko Développement Corp.

32. Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une manière conforme à l'information interne fournie au chef de la direction (le « **chef de la direction** »), qui joue le rôle de principal décideur. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation de la Société. Le principal décideur organise et gère

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

les activités de l'entreprise, soit l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières, en secteurs géographiques. Les actifs liés à l'exploration, à l'évaluation et à la mise en valeur de projets miniers sont situés au Canada, aux États-Unis et au Mexique avant le classement des activités mexicaines dans les actifs détenus en vue de la vente en 2025 (note 6) et sont détaillés comme suit :

	2025			Total
	Canada	Mexique (note 6)	É.-U.	
	\$	\$	\$	\$
Autres actifs (non courants)	15 791	—	2 123	17 914
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	588 776	—	55 550	644 326
Exploration et évaluation	6 091	—	83 544	89 635
Total des actifs non courants (excluant les placements)	610 658	—	141 217	751 875

	2024			Total
	Canada	Mexique	É.-U.	
	\$	\$	\$	\$
Autres actifs (non courants)	10 864	15 499	4 722	31 085
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	497 816	32 793	63 184	593 793
Exploration et évaluation	4 464	—	81 794	86 258
Total des actifs non courants (excluant les placements)	513 144	48 292	149 700	711 136

Le tableau suivant présente les pertes d'exploitation liées aux projets miniers situés au Canada et aux États-Unis pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, et exclut les activités mexicaines, considérées comme des activités abandonnées :

	Canada	É.-U.	Total
	\$	\$	\$
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025			
Produits	—	35 478	35 478
Coût des ventes	—	(13 855)	(13 855)
Autres coûts d'exploitation	(42 483)	(4 377)	(46 860)
Frais généraux et administratifs	(25 059)	(3 321)	(28 380)
Dépréciation d'actifs	(28 108)	—	(28 108)
Résultat d'exploitation lié aux activités poursuivies	(95 650)	13 925	(81 725)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024			
Produits	293	4 267	4 560
Coût des ventes	(224)	(4 553)	(4 777)
Autres coûts d'exploitation	(21 561)	(7 439)	(29 000)
Frais généraux et administratifs	(23 912)	(3 518)	(27 430)
Dépréciation d'actifs	(4 894)	(847)	(5 741)
Perte d'exploitation liée aux activités poursuivies	(50 298)	(12 090)	(62 388)

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

33. Engagements

La Société avait les engagements suivants en date du 31 décembre 2025 :

	Total ⁱ⁾	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans
Obligations d'achat	1 731	1 731	—	—
Engagements financiers	90 543	62 069	26 592	1 882
Total	92 274	63 800	26 592	1 882

i) *L'échéance de certains paiements en capital est estimée en fonction du calendrier de réalisation des projets. Certains engagements peuvent être annulés à la discrétion de la Société sans impact financier important.*

34. Événements postérieurs

Vente du projet aurifère San Antonio

Le 27 janvier 2026, la Société a conclu la vente de sa participation de 100 % dans le projet aurifère San Antonio, situé dans l'État de Sonora, au Mexique, à Axo en vendant tous les titres de capitaux propres émis et en circulation de Sapuchi. Osisko Développement a reçu 15 325 841 actions ordinaires d'Axo. Osisko Développement a également droit à certains paiements différés conditionnels en lien avec la vente, ainsi qu'à une clause anti-dilution en vertu de laquelle un financement qualifié en vertu de l'accord déclenche l'émission d'actions d'Axo en faveur de la Société. La Société détient actuellement 17 689 357 actions d'Axo.

Convention de prise ferme

Le 3 février 2026, la Société a achevé le placement par voie de prospectus d'actions ordinaires de la Société. Aux termes du placement, la Société a émis un total de 40 607 650 actions ordinaires à un prix de 3,54 dollars américains par action ordinaire, pour un produit brut total de 143,8 millions de dollars américains (196,2 millions de dollars canadiens), y compris l'exercice intégral par les preneurs fermes de leur option de surallocation.

Exercice des bons de souscription d'Appian

Le 9 mars 2026, la Société a reçu environ 24,9 millions de dollars canadiens provenant de l'exercice de 5 625 031 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société. Les bons de souscription ont été initialement émis à Appian Capital Advisory Ltd. avec un prix d'exercice de 4,43 \$ CA par action ordinaire le 21 juillet 2025, en lien avec la Facilité de financement de 2025.